

# DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

## COMMUNE DE MORLAAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLAAS

- Date de convocation du Conseil Municipal : 7 mai 2019

**- NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice** : 27

**Présents** : 21

**Procurations** : 05

**- Nbre de suffrages exprimés** : 26

L'an deux mille dix-neuf le QUATORZE du mois de MAI, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur le Maire.

Étaient présents - 21 M. FORTÉ Dino - Maire, Mme LASSEGNORE Pierrette, M. DEMONTE Robert, Mme DOMENGENS Huguette, Mme COPIN-CAZALIS Sandrine, M. CONGIU Gérard, Mme VALLECILLO Sophie, M. SÉGOT Joël, Adjoint ; M. GARIMBAY Jean-Claude, Mme LAPORTE-LIBSON Éliane, M. DAVANTES Jean-Charles, M. ROMÉRO Alain, Mme CONSTANT Marie-France, M. PERCHE Jean, Mme DUMEC Valérie, M. BAUME Philippe, Mme LANSALOT-MATRAS Amandine, M. COSTE Pierre, M. COUTO José, Mme CATHALO Magali, Mme PALAZOT Sophie.

Absents excusés - 5 Mme MICOTS Sandrine, Mme CHARLOPIN Karine, M. SAUBADE Nicolas, Mme FILHO Marjorie, Mme MARQUEBIELLE Murielle.

Absents - 1 M. LAZARI Jean-Luc.

Pouvoirs - 5

Mme MICOTS Sandrine a donné pouvoir à Mme DOMENGENS Huguette

Mme CHARLOPIN Karine a donné pouvoir à M. PERCHE Jean

M. SAUBADE Nicolas a donné pouvoir à Mme LAPORTE-LIBSON Éliane

Mme FILHO Marjorie a donné pouvoir à M. CONGIU Gérard

Mme MARQUEBIELLE Murielle a donné pouvoir à Mme CATHALO Magali

Secrétaire de séance : Madame Sophie PALAZOT

POUR	:	<b>22</b>
CONTRE	:	<b>04</b>
ABSTENTION	:	<b>00</b>

Délibération n° 2019-0514-FIN2

### **OBJET – FINANCES – Fixation des tarifs cantine/garderie**

Les tarifs de cantine et de garderie n'ont pas évolué depuis 2014.

Les coûts engendrés par ces services ont par contre augmenté en 5 ans et les repas sont passés de 4 à 5 composantes en 2015 (fromage et dessert au lieu de fromage ou dessert).

L'étude des tarifs proposés par les communes environnantes montre une augmentation quasi générale entre 2016 et 2018.

La commission des finances, réunie le 6 mai, propose une réévaluation des tarifs tels que proposés ci-dessous, soit environ 3%.

		<b>2019</b>
<b>Élèves des écoles de Morlaàs</b>		<b>3.30 €</b>
<b>Pique-nique + goûter écoles de Morlaàs</b>		<b>3.30 €</b>
<b>Repas enfant non inscrit</b>		<b>4.30 €</b>
<b>Repas écoles extérieures</b>		<b>3.40 €</b>
<b>Employés communaux</b>		<b>3.60 €</b>
<b>Professeurs des écoles</b>		<b>5.60 €</b>
<b>Personnes extérieures</b>		<b>4.80 €</b>
<b>CCAS (résidence et repas livré)</b>		<b>6.30 €</b>
<b>ALSH (CCNEB)</b>		
	Repas	<b>3.60 €</b>
	Goûter	<b>0.90 €</b>
<b>Garderie matin</b>		<b>0.45 €</b>
<b>Garderie interclasse midi ou PAI</b>		<b>0.45 €</b>
<b>Garderie soir</b>		<b>0.60 €</b>

Après avoir entendu le rapporteur dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

**Le Conseil Municipal à la majorité (POUR : 22 – CONTRE : 4)**

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 6 mai 2019 ;

CONSIDÉRANT que les tarifs de cantine et de garderie n'ont pas évolué depuis 2014 ;

Article 1. **ADOpte** les nouveaux tarifs de cantine et de garderie proposés ci-dessus applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Article 2. Le Maire et le D.G.S. sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'état.*

FAIT & DÉLIBÉRÉ à MORLAAS, les :  
jour, mois et an que dessus ;  
Ont signé au registre les Membres présents ;  
Affiché et publié au registre ce jour.

FAIT à MORLAAS, le 22 MAI 2019  
Le Maire,  
**Dino FORTÉ**

